

CIA 2024

Les circulaires pour le complément indemnitaire annuel sont enfin parues !

Pas de surprise en 2024 !

Les montants moyens du CIA ne changent pas, ils sont identiques aux années précédentes.

Notre syndicat craignait suite aux annonces de Bercy, sur les restrictions budgétaires, que cette enveloppe ne soit utilisée pour payer une partie des primes JOP !!

Comme les années précédentes !!

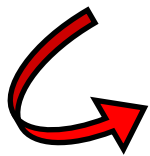
le maintien du CIA collectif pour les filières techniques et du numérique

En complément du CIA individuel, **un CIA collectif** pourra être versé à une partie des effectifs.

Les directeurs disposeront d'une **enveloppe de 150 euros par agent**, en plus de l'enveloppe indemnitaire du CIA individuel calculée sur la base de 30% des effectifs. Ce CIA collectif pourra être attribué à **certains agents** en cas de fortes sollicitations ou réalisation d'un projet de service. Il **s'ajoute au CIA individuel et ne peut dépasser 250 euros par agent**.

La **majoration attribuée au service des étrangers** est maintenue depuis le 27 décembre 2018 : 100 euros pour les A, 80 euros pour les B, 70 euros pour les C.

NEWS 2024 !!!



- ⇒ la circulaire ministérielle précise un retour des propositions pour **le 21 juin maximum**.
- ⇒ la **mise en paiement en septembre 2024** et non en décembre comme les années précédentes.
- ⇒ l'enveloppe des CIA est désormais déterminée au vu de la liste des agents présents au 31/12/2023 (hors agents en CLD) et les agents éligibles sont ceux qui répondent aux critères habituels et présents au **31/12/2023**.

Un CIA 2024 sans dialogue social, notre syndicat demande une réelle communication de la DRH MI auprès de nos collègues sur le calendrier de versement de cette prime annuelle.

Rejoignez-nous

